

Extrait du Registre des délibérations du **Conseil Municipal** de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-trois,
Le jeudi 20 avril à vingt heures trente
Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 12/04/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU (pouvoir à Christelle BODIN), David JARRY, Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU.

Mr Thomas MICHONNEAU a été élu secrétaire de séance.

N° 2023-021 TARIFS FETE COMMUNALE

Le Conseil Municipal, à l'occasion de la fête communale du vendredi 7 juillet 2023, fixe les tarifs suivants :

- Repas adulte pour les habitants de Largeasse à 8 €
- Repas adulte pour les accompagnants extérieurs à 15 €
- Gratuit pour tous les enfants de Largeasse jusqu'à 12 ans inclus
- Repas enfant (jusqu'à 12 ans) pour les extérieurs à 5 €

Les recettes seront inscrites à l'article 70688 du BP 2023.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 26 avril 2023
Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU